

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AUX
16800-16840, AVENUE FERNAND-MENARD**

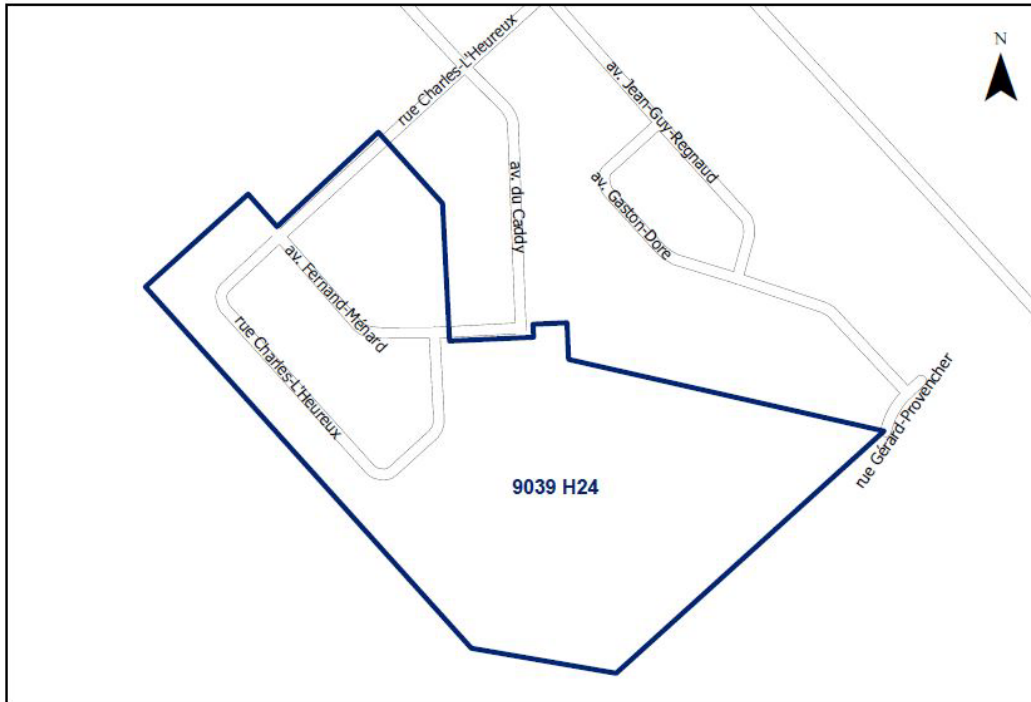
La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 24-100 en date du 19 février 2024, tiendra une assemblée publique de consultation le **4 mars 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

La demande concernant ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis de construction de trois résidences multifamiliales isolées de six logements chacune, situées aux **16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498)**.

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
Résolution 24-100 (district Douville)	<p>La construction de trois résidences multifamiliales isolées de six logements chacune, situées aux 16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498), dans la zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24, étant érigées sur un même terrain (lot de base) faisant l'objet d'une opération cadastrale destinée à créer une copropriété horizontale pour un usage résidentiel, le tout conformément à la demande soumise par le requérant en date du 2 février 2024, et conditionnellement à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les couleurs des matériaux de revêtement des murs extérieurs et du bardeau de la toiture soient conformes aux visuels 3D réalisés par la firme FXA inc., reçus en date du 30 mars 2023, ayant été soumis dans le cadre de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023; b) la réalisation des aménagements paysagers prévus aux plans d'aménagement préparés par madame Audrey Pépin (Concept Design Plus), reçus en date du 18 janvier 2024, lesquels plans devront également : <ul style="list-style-type: none"> i) être signés et scellés par un architecte paysagiste; et ii) prévoir le retrait du conifère (sapin) implanté à l'intersection formée par l'avenue Fernand-Ménard et la rue Charles-L'Heureux, lequel empiète dans le triangle de visibilité. c) le remplacement de trois espaces de stationnement intérieurs prévus dans le garage projeté au coin nord-ouest du lot 6 476 498, lesquels sont adjacents à l'avenue Fernand-Ménard, par une aire végétalisée permettant d'augmenter le pourcentage d'aire de verdure du projet; d) l'obtention d'une résolution du Conseil municipal autorisant le plan d'implantation et d'intégration architecturale de ce projet.

La zone 9039-H-24 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Internet suivante :
<https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 778-8300, poste 8321.

Toute question relativement au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de résolution peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450 778-8300, poste 8317. Le projet de résolution est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 21 février 2024.

La greffière de la Ville,

Crystel Poirier, LL.L, OMA